

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

<b>D-2006-132</b>	<b>R-3605-2006</b> <b>R-3606-2006</b>	<b>6 septembre 2006</b>
-------------------	--	-------------------------

---

**PRÉSENTS :**

M. Richard Carrier, B. Sc. (Écon.), M.A. (Écon.)  
M. Gilles Boulianne, B. Sc. (Écon.)  
M. François Tanguay  
Régisseurs

---

**Hydro-Québec**

Demanderesse

et

**Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante**

Intervenants

---

**Décision relative à la demande d'intervention du Grand  
Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Administration Régionale  
Crie (GCC(EI)/ARC)**

*Demande de modification des tarifs et conditions des services  
de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2007  
(dossier R-3605-2006)*

et

*Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des  
immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au  
cours de l'année 2007 (dossier R-3606-2006)*

**Intervenants :**

- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec);
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ);
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER);
- Energy Brookfield Marketing Inc. (EBMI);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Ontario Power Generation (OPG);
- Option consommateurs (OC);
- Powerex Corp. (Powerex);
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des consommateurs (UC);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

**Intéressé :**

- Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Administration Régionale Crie (GCC(EI)/ARC).

## 1. INTRODUCTION

La présente décision porte sur la demande d'intervention du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Administration Régionale Crie (GCC(EI)/ARC).

Le 1<sup>er</sup> août 2006, le GCC(EI)/ARC demande l'autorisation de produire une demande d'intervention tardive.

Le 18 août 2006, la Régie rend la décision D-2006-126 relative aux demandes d'intervention et aux sujets à débattre. Concernant la demande formulée par le GCC(EI)/ARC, la Régie s'exprime comme suit :

*« La Régie est ouverte à considérer une telle demande. Toutefois, le calendrier d'audience demeurera inchangé. La Régie prend note qu'une possibilité d'expertise commune est en discussion entre l'intéressé et le RNCREQ »<sup>1</sup>.*

Le 29 août 2006, le GCC(EI)/ARC produit sa demande d'intervention. Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) fait parvenir ses commentaires sur cette demande.

## 2. OPINION DE LA RÉGIE

Faisant suite à la demande d'intervention du GCC(EI)/ARC dans les dossiers R-3605-2006 et R-3606-2006 ainsi qu'aux commentaires du Transporteur, la Régie accueille la demande de l'intéressé et demande à ce dernier de se conformer aux prescriptions de la décision D-2006-126 relatives au calendrier de l'audience.

---

<sup>1</sup> Décision D-2006-126 du 18 août 2006, page 8.

**Pour ces motifs,**

**La Régie de l'énergie :**

**ACCORDE** le statut d'intervenant à GCC(EI)/ARC.

Richard Carrier  
Régisseur

Gilles Boulianne  
Régisseur

François Tanguay  
Régisseur

## Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec) représentée par MM. Vital Barbeau et Richard Dagenais;
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) représentée par M. Jean-François Samray;
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ) représentée par M<sup>e</sup> Pierre Pelletier;
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) représentée par M. Claude Descôteaux;
- Energy Brookfield Marketing Inc. (EBMI) représentée par M<sup>e</sup> Paule Hamelin;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M<sup>e</sup> André Turmel;
- Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Administration Régionale Crie (GCC(EI)/ARC) représenté par M<sup>e</sup> Johanne Mainville;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M. Jean-François Lefebvre;
- Ontario Power Generation (OPG) représentée par M<sup>e</sup> Pierre Tourigny;
- Option consommateurs (OC) représentée par M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier;
- Powerex Corp. (Powerex) représentée par M<sup>e</sup> Krista L. Hughes;
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M<sup>e</sup> Hélène Sicard;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman;
- Union des consommateurs (UC) représentée par M<sup>e</sup> Eve-Lyne H. Fecteau;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin.